



Commission scolaire
des Hautes-Rivières

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Une nouvelle classe de niveau maternelle 4 ans à l'école Bruno-Choquette dès la rentrée scolaire 2017-2018

Les inscriptions auront lieu du 4 au 7 juillet.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 23 juin 2017 – En suivi à l'annonce très récente du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, la Commission scolaire des Hautes-Rivières confirme l'ouverture d'une quatrième classe de niveau maternelle 4 ans sur son territoire dès la rentrée scolaire 2017-2018.

C'est à l'école **Bruno-Choquette**, située à Saint-Jean-sur-Richelieu, que sera mise en place cette nouvelle classe dont la capacité d'accueil maximale sera de 14 élèves.

« L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2017 et l'adresse du domicile officiel de l'enfant doit figurer sur la liste des codes postaux transmise à la Commission scolaire par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport », a confirmé monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire.

Période d'inscription officielle

La période officielle d'inscription aura lieu **du 4 au 7 juillet**. Le personnel accueillera les parents **de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h**. Le **mercredi 5 juillet**, la période d'inscription sera prolongée en soirée **jusqu'à 18 h**.

Pour procéder à l'inscription officielle pendant les heures d'accueil, les parents doivent se présenter à l'école. Les places seront attribuées en fonction des critères déterminés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Principaux critères d'admission

- Résider sur le territoire du bassin de fréquentation de l'école;
- L'adresse du domicile officiel de l'enfant doit figurer sur la liste des codes postaux transmise à la Commission scolaire par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour vérifier si l'adresse du domicile figure sur la liste, les parents sont priés de communiquer avec la secrétaire de l'école, madame Diane Boucher, **au 450 347-1242**.

Documents requis pour l'inscription officielle

- Fournir l'original de l'acte de naissance de l'enfant portant le nom des parents (grand format);
- Être en mesure de fournir une preuve de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel du gouvernement ou autre pièce valable).

« Agir tôt pour offrir à nos élèves un milieu stimulant et sécurisant afin de favoriser leurs chances de réussite est notre priorité », affirme la présidente du conseil des commissaires, madame Andrée Bouchard. C'est d'ailleurs un bonheur d'accueillir ces jeunes élèves. Notre personnel prendra bien soin de chacun d'eux afin qu'ils puissent vivre une expérience des plus positives et qu'ils aient envie d'apprendre et de développer leurs talents », a-t-elle conclu.

-30-

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est un acteur incontournable du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs. Visitez le csdhr.qc.ca.

Source :

Julie Brassard

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223

julie.brassard@csdhr.qc.ca - Pour plus d'information, visitez le csdhr.qc.ca